

PLAN LOCAL D'URBANISME

02U12

Rendu exécutoire
le

VOLET REGLEMENTAIRE

DECOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMERE

1/2000è

Date d'origine :
Octobre 2014

3 c

P.L.U. approuvé le 6 juin 2006 - Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2010 -
Modification n°2 approuvée le 17 juin 2013 - Etudes réalisées par Arval

REVISION SIMPLIFIEE N°1 : APPROBATION -

Dossier annexé à la délibération municipale du **21 MAI 2015**

Urbanistes : Mandataire : **ARVAL**

Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone: 03-44-94-72-16 Fax: 03-44-39-04-61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb),

Participation financière :

Conseil Général de l'Oise

